

DEPARTEMENT DE LA
SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

Commune de LONG (80510)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 04 septembre 2026, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Pierre COPIN, Julia VILLENEUVE, Jacqueline GREISCH, Jean-Pierre VARLET, Francis LEPINE, Nathalie AUBERT, Laurent COINTE, François BLIN, Nathalie GODET, Dimitri HENRY, Perrine RETOURNE, Audrey RACINE, Tanguy LADRIERE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation :

Le 04 septembre 2026

Date d'affichage :

Le 14 septembre 2026

Étaient absents excusés :

Mme DANTEN Jessica qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VARLET

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le bornage récent afin de dissocier l'aire de camping-cars et l'aire de jeux, celles-ci étant toutes deux situées sur la parcelle cadastrée AE 44p.

Le bornage a été effectué : l'aire de jeux est désormais située sur la parcelle cadastrée AE 160 et l'aire de camping-cars sur la parcelle AE 161.

Ce bornage va permettre d'intégrer l'aire de camping-cars dans le bail emphytéotique du camping par le biais d'un avenant.

Quant au gîte situé au-dessus de la centrale hydroélectrique, il va faire l'objet d'un bail civil attaché au bail emphytéotique car le musée de la centrale hydroélectrique reste du ressort de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les conditions de calcul du montant de la redevance annuelle prévue dans le bail emphytéotique restent inchangées ; en effet, celle-ci avait été déterminée pour la gestion de ces 3 sites.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il faut prévoir un diagnostic plomb et électricité sur le gîte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail emphytéotique du camping avec la SPL Vallée Idéale Développement
- Charge Monsieur le Maire de faire réaliser un diagnostic électricité et plomb sur le gîte de la centrale
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail civil annexe avec la SPL Vallée Idéale Développement concernant le gîte 110 situé au-dessus de la centrale hydroélectrique
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces décisions

DELIBÉRATION N° 44/2026

**Avenant au bail
emphytéotique du
camping et bail civil
pour le gîte 110 de la
centrale**



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET